



CHARTRE DES RÉUNIONS DE QUARTIERS

Une réunion de quartier est un espace participatif, d'expression libre et de propositions qualitatives face à un projet, un problème, une initiative... C'est une concertation citoyenne qui vise à améliorer le cadre de vie d'un même secteur.

PROPOSITION

La réunion doit être proposée par au moins quatre habitants adultes d'un même quartier. Une demande écrite, adressée à Monsieur le Maire, doit alors être envoyée par un représentant, soit via le formulaire de contact présent sur le site Internet de la ville <https://viarmes.fr/contactez-nous/>, soit directement par e-mail à hoteldeville@viarmes.fr en précisant l'objet de la réunion ainsi que la liste nominative des quatre habitants concernés. Les sujets proposés ne peuvent être que d'utilité publique : urbanisme, voirie, éclairage, trottoirs, environnement, vie sociale, tranquillité, sécurité, solidarité... Cette liste n'est pas exhaustive.

ORGANISATION

La ville de Viarmes contacte ensuite la personne ayant effectué la demande, afin de déterminer le jour, l'heure et le lieu de cette réunion. Les frais logistiques liés à cette organisation sont à la charge de la ville.

COMMUNICATION

Les personnes sollicitant une réunion s'engagent ensuite à diffuser l'information dans leur voisinage et aux habitants concernés, par la distribution dans les boîtes à lettres d'affichettes A5 mises à leur disposition par la ville, ou par tout autre moyen dont ils disposent.

À l'écoute des Viarmois, Monsieur le Maire, et/ou un élu de la municipalité, participent aux réunions de quartiers.